



Paris, le 17 mai 2023

Compte-rendu CIAS du 17 mai 2023

Le Comité Interministériel d'Action Sociale ouvrant une nouvelle mandature suite aux élections professionnelles de décembre 2022 s'est (enfin) tenu ce 17 mai.

Malgré la position globale de l'intersyndicale Fonction Publique sur l'absence de participation aux réunions avec l'administration, FO a décidé de participer à cette instance nécessaire pour permettre l'installation des Sections régionales interministérielles d'action sociale (SRIAS) qui ne peuvent fonctionner correctement sans cette procédure.

En l'absence de la Directrice Générale, c'est Guillaume Tinlot, chef de service des politiques sociales, salariales et des carrières, qui a ouvert la séance. La présidence temporaire, en application des textes en vigueur, est revenue à FO.

Point 1 : Après la vérification du quorum, la Présidente, mandatée par l'ensemble des organisations syndicales présentes, a lu une brève déclaration liminaire (voir en pièce jointe). En réponse, Guillaume Tinlot indique que, pour ce qui concerne la Corse, le préfet du département a été saisi. Il rappelle que l'ASI doit être le soutien apporté à ceux qui en ont très nettement besoin et espère que le mandat à venir permettra de répondre à cette attente en évitant les écueils préalablement rencontrés.

Point 2 : Election du nouveau président du CIAS. Une seule candidature, préalablement entérinée par l'ensemble des organisations représentées dans L'instance, a permis de procéder à un vote à main levée et a abouti à l'élection, **à l'unanimité, de Michel MONTOTO, issu de la délégation FO et originaire d'Unité SGP Police FO.**

POINT 3 : Désignations des co-animateurs. Les organisations syndicales s'étaient également entendues sur la répartition des coanimations qui s'articulent ainsi :

CP Budget : Agnès Van Luchen FSU / CP Logement : Frédéric Galliere UNSA / CP SRIAS : Lionel Josserand CFTD / CP Restauration : Thierry Tame CGT / CP Famille : Véronique Jurga CFE-CGC

Point 4 : Approbation du relevé de conclusion de la réunion multithématique du 2 février.

Point 5 : Budget 2023. Après la présentation de l'exercice par l'administration et la co-animatrice syndicale, et avant de s'exprimer succinctement sur cette thématique, FO a tenu à rappeler que sa présence à cette réunion restait liée à la nécessité d'installation des instances nationale et régionales et que, de fait et en accord avec la décision intersyndicale (fonction publique) de réduire au strict nécessaire les échanges avec l'administration, ses interventions seraient volontairement limitées. Sur le budget donc, FO remercie le travail de la co-animatrice Budget sur le suivi pluriannuel du budget de l'ASI. Cet historique est utile et révélateur sur les chutes de consommation. L'exemple le plus parlant étant la chute des dépenses ainsi que du nombre de bénéficiaires sur le CESU en 2014 suite à la suppression de la 3e tranche non plafonnée. On constate une remontée à la remise en place de cette 3e tranche, qui a été malheureusement plafonnée, et la remontée de consommation constatée est de fait nettement moins spectaculaire que la chute subie en 2014.

Sur l'état de la consommation au 30 avril 2023, il n'y a pas d'inquiétude particulière sur les prestations. Une vigilance et un suivi de consommation sur la prestation CESU devront être gérés par la Commission budgétaire. On constate néanmoins une consommation plus importante en 2023 (+27%) à date égale par rapport à 2022.

FO note avec satisfaction la prévision d'exécution 2023 de la DGAFP sur le budget de l'ASI avec une projection de consommation totale des crédits disponibles soit environ 153,5 M€ en crédits de paiement. FO restera vigilante sur les évolutions de consommation pour assurer une dépense totale de nos crédits affectés à l'action sociale interministérielle pour cette année.

La tenue de la prochaine commission budgétaire le 21 juin prochain permettra d'analyser plus finement l'état des consommations par prestation.

Le budget de l'ASI a subi une diminution d'environ 6M€ après la période de reventilation des crédits disponibles dans le cadre du document de programmation unique (DPU).

FO interroge la DGAFP sur cette réduction de crédits.

La DGAFP confirme au CIAS l'effort qui a été demandé par le gouvernement de réaliser des efforts de réduction de crédits. Le Programme 148 (environ 300 M€) qui gère les crédits de l'action sociale interministérielle pour moitié est impacté par cette réduction. Les autres crédits du Programme 148, notamment ceux associés à la formation, sont également impactés par cette réduction.

Point 6 : Programme de travail. En réalité, c'est la présentation du calendrier de L'ASI, ce qui appelle peu de réactions, hormis quelques demandes particulières. La version remaniée et définitive sera adressée aux membres rapidement.

Point 7 : questions diverses. Fidèle à son propos préalable, FO n'intervient pas.

Représentants FO au CIAS mandature 2022-2026 :

Titulaires :

Nathalie DEMONT - FGF

Pascal WEST - SRIAS GRAND EST

Darwin DAMBREVILLE –SRIAS REUNION

Suppléants :

Amélie REGNIER, ARA (établissements publics)

Samuel DEHONDT, Action Sociale FO JUSTICE

Anne FLORENTIN, FGF

Arya Bocquet, SRIAS IDF

Nathalie CAHLIK, Education Nationale

Fabrice FOURNIER, SRIAS HAUTS-DE-FRANCE